

LA MATINALE

DÉFENDRE SES INVESTISSEMENTS LOGICIELS
PAR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Avec le soutien de :



Master 2 Audit,
Contrôle et
Management Public
sous la direction de
Monsieur Farouk
HEMICI

<http://www.afdit.fr/evenements/>

Évènement payant

-nombre de places limité-

Inscription préalable obligatoire

sur le site HelloAsso

AFDIT

ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT
DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉCOMMUNICATION

EST HEUREUSE DE VOUS CONVIER
À SA MATINALE

LE MARDI 11 MARS 2025

8H30 – 11H

Université La Sorbonne

21 Rue Broca 75005 Paris
salle A303 - 3^{ème} étage avec ascenseur

Avec

Monsieur Vincent GEOFFRAY

*Resp. juridique adjoint Pôle / Holding deputy Legal
manager*

*VINCI Énergies France Industrie Centre Est
Méditerranée*

*Ingénieur INSA Lyon 1994 - Master 1&2 Droit des
Affaires, Lyon III 2007/08*

Monsieur Bruce BONNAURE

Expert informatique

*Expert inscrit sur la liste de la Cour d'appel de Paris
EXPERTIS Lab*

Me Claire BERNIER

Avocat Associée

Cabinet ADSTO

Dans le prolongement de sa matinale de mars 2024
« comment une société peut-elle **protéger** ses outils
logiciels par la propriété intellectuelle ? », nos
intervenants vont nous présenter comment -en
pratique- les entreprises et les experts analysent les
logiciels pour les **défendre** grâce notamment à la
protection offerte par le droit d'auteur

**Les débats seront conclus par le Professeur
Émérite Jérôme HUET qui nous fera l'honneur
de partager son analyse et ses perspectives
éclairées, qui ne manqueront pas d'enrichir nos
réflexions sur ce sujet.**

Cet évènement est organisé par

Claire Bernier

Avocate Associée

ADSTO
Avocats à la Cour